

# SÉANCE DU 06 MAI 2019

L'An deux mil dix-neuf, le six mai, à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Catherine CÔME, Maire.

Date de convocation : 29 avril 2019  
Date d'affichage : 29 avril 2019  
Nombre de conseillers en exercice 24  
Présents 14  
Votants 21

**Étaient présents :** Mesdames CÔME, BENNEVAULT, DURAND, NIEPCERON et TERRENERE.  
Messieurs DESJONQUERES, FORTIN, HEROUX, LAMOUREUX, MANS, de NORAY, ROBERT, SAUVÉ et TARTARET formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés :** Mesdames BARROUX, BERANGER, FRAPIER et SOLLLIER.  
Messieurs GASTINE, BOURSE, COUSSEAU, LOMBARD, LE TERRIEN et TURMINEL.

**Procurations :** M. Guy GASTINE donne procuration à Mme Catherine CÔME,  
Mme Sandrine BERANGER donne procuration à M. Christophe TARTARET,  
M. Stéphane BOURSE donne procuration à M. Jean-Paul ROBERT,  
Mme Sylvie FRAPIER donne procuration à M. Jean-Luc HÉROUX,  
M. Michel LOMBARD donne procuration à Mme Madeleine BENNEVAULT,  
M. Romuald COUSSEAU donne procuration à Mme Alison NIEPCERON,  
M. Michel LETERRIEN donne procuration à Mme Monique TERRENERE

**Secrétaire de séance :** Madane Alisson NIEPCERON est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu

## A - DÉLIBÉRATIONS

### **D 2019-05-49 – COMMERCES 1ère TRANCHE - ACCEPTATION D'UN AVENANT N°3**

Dans le cadre du marché public, Mme le Maire informe que la Sté DEPLAIS a fourni un avenant négatif pour le lot 7 - serrurerie.

Montant de l'avenant :

- - 891.00 € HT
- - 1 069.20 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal VOTE à l'unanimité, ACCEPTE l'avenant n°3 de la Sté DEPLAIS pour un montant de - 891.00 € HT et AUTORISE Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

### **D 2019- 05- 50 – Achat d'une tondeuse tractée**

Suite à l'ouverture des plis, lors de la réunion du vendredi 26 avril 2019, la Commission d'Appel d'Offres a retenu sur les 3 entreprises qui ont répondu (Boisseau Jardinage - LEJEAU - SAS TOURS Motoculture) l'entreprise BOISSEAU Jardinage pour l'achat d'une tondeuse tractée.

Montant de l'achat :

- 15 407 .00 € HT
- 18 488.40 € TTC

La reprise du Tracteur Kubota a été fixée à 2 500 € net.  
La carte grise et la plaque d'immatriculation d'un coût de 150€ sont offerts.

Il est proposé de valider le choix de cette commission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal VOTE à la majorité absolue dont 1 abstention :

- ACCEPTE l'achat pour un montant de 15 407.00 € HT
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

## **B - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

1. Mme PAGES du CAUE retravaille sur la construction de la garderie et son emplacement. Une réunion et une visite sur place ont eues lieu ce jour avec les conseillers municipaux.  
Elle a relevé sur le projet que nous lui avons proposé :
  - Un manque d'aération pour les classes de maternelles, alors que la réglementation sur les aérations sont renforcées.
  - La fondation de ce bâtiment poserait souci avec les bâtiments adjacents, tels que, la salle des fêtes et la classe maternelle.
  - Un refus probable des ABF et un coût qui serait identique (déplacement de la chaufferie compris) à celui de la précédente proposition.Toutefois, Mme PAGES a proposé une garderie dans la cour d'école mais cela obstruait la surveillance des enfants.
2. Un appel d'offres a été lancé pour les modifications du PLU pour un résultat en septembre octobre 2019.
3. La communauté de communes a signé une convention avec l'Artothèque de Touraine. Les communes disposeront de 4 œuvres par an.
4. Les listes électorales sont désormais revues en cours d'année. Les électeurs inscrits à l'étranger voteront dans leur consulat.
5. Monsieur le Marquis Pierre de Beaumont, ancien conseiller général, ancien maire de Beaumont la Ronce et ancien conseiller municipal de Louestault a été nommé Maire Honoraire.
6. Les travaux d'aménagement de la rue du 11 novembre seront terminés fin mai. Le rétrécissement de la chaussée a été réalisée avec un permis d'aménager afin de réduire la vitesse des automobilistes.
7. Le panneau d'informations a été posé. La résolution du problème de connexion électrique est en cours.
8. Madame le maire rappelle aux conseillers municipaux de s'inscrire :
  - pour la permanence des bureaux de vote,
  - aux postes de contrôle de sécurité pour la brocante.

Clôture de la séance à 19 h 50